



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 50590

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la non-parution des décrets d'application des ordonnances du 24 avril 1996 relatives à la « maîtrise médicalisée des dépenses de ville » applicables aux étudiants accédant au troisième cycle d'études médicales à compter de l'année universitaire 1996-1997. Sachant que le budget est voté, et qu'un accord unanime existe entre les instances professionnelles et universitaires réunies à plusieurs reprises en commission interministerielle, que le second semestre de l'année universitaire 1996-1997 commence en mai et que la mise en place dans les facultés de médecine de ces mesures nécessite du temps et de l'investissement humain, il paraît urgent de prendre les dispositions nécessaires afin que ces décrets d'application paraissent rapidement. Il lui demande de lui confirmer ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50590

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1846